



Charge copropriété

Par cdwr1

Bonjour,

Dans notre copropriétés 7 logements. + une boutique en RC avec ouverture sur la rue.

Le copropriétaire de la boutique avait accès à sa boîte aux lettres située sous le porche.

Mais depuis 2 ans un portail électrique a été installé, bloquant ainsi l'accès aux boîtes, et il est obligé d'utiliser la télécommande que nous lui avons remise pour avoir accès à son courrier.

Sommes-nous en droit de lui demander de participer aux frais d'entretien du portail par rapport à ses tantièmes

merci